

DÉCLARATION DE CHIEN DE CATÉGORIE

Vous êtes propriétaire d'un animal entrant dans la catégorie des "chiens dangereux".

Il existe deux sortes de chiens dangereux :

- les chiens d'attaque, classés en 1^{ère} catégorie.
- les chiens de garde et de défense, classés en 2^e catégorie.

Quelle que soit sa catégorie, vous devez obligatoirement justifier d'un permis de détention. Cette démarche s'effectue auprès de la mairie.

De plus, il est rappelé que sur la voie publique, dans les parties communes des immeubles collectifs, les chiens de 1^{ère} et de 2^e catégorie doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. Il en est de même pour les chiens de 2^e catégorie dans les lieux publics, les locaux ouverts au public et les transports en commun.



QUÊTE EN FAVEUR DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER 2024

Chaque année, la Ligue contre le cancer, en partenariat avec la commune, organise une collecte dans notre commune. Pour étoffer ses équipes, la ligue recherche des bénévoles pour la prochaine collecte qui aura lieu de **mi-mars à mi-juin 2024**. Merci de contacter la mairie au 03 89 71 40 45 ou par e-mail : mairie@sundhoffen.fr. D'avance, nous vous remercions de l'accueil chaleureux que vous réservez aux bénévoles. Pour mémoire, le montant de la collecte 2023 s'est élevé à **12 251,50 €**

ANNIVERSAIRES

Mme	PAMUKCU	Sehri	05/04/1932	92 ans
Mme	OLLINGER	Waltraud	28/04/1933	91 ans
Mme	SCHULLER	Marguerite	06/05/1924	100 ans
Mme	INGOLD	Edith	12/05/1934	90 ans
M.	OLLINGER	Joseph	29/05/1927	97 ans
Mme	LANG	Alice	03/06/1929	95 ans
Mme	ROSENZWEY	Louise	16/06/1934	90 ans
Mme	FISCHER	Jeanne	28/06/1927	97 ans

NOURRIR UN CHAT ERRANT : CE QUE DIT LA LOI !

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le nourrissage des chats errants sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours où cela risque de gêner le voisinage ou d'attirer des rongeurs.



Le nourrissage des chats errants non stérilisés est interdit car il incite aux nuisances (salubrité, déchets et odeurs) et à la prolifération, voire à l'installation, de colonies de chats non stérilisés. Vous l'aurez compris, nourrir un chat errant n'est pas dans l'intérêt de la cause animale car cela encourage la reproduction et potentiellement l'euthanasie des futures portées de chats qui s'installeraient dans votre quartier. Toute infraction aux dispositions du RSD est sanctionnée par une amende de 3^e classe.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES !

L'Association des Secouristes et Donneurs de Sang de Sundhoffen et environs fait appel à des bénévoles pour rejoindre son équipe afin d'assurer les préparations des collations des dons de sang, et de participer aux activités de l'association.

Pour tout renseignement, contacter le 06 36 62 42 95.



N°28



Concert de l'Avent organisé par la Société de Musique Espérance le 30 novembre 2023



Réception de fin d'année organisée par la municipalité le 27 décembre 2023



79^e anniversaire de la Libération de Sundhoffen le 4 février 2024

Ça bouge à Sundho !!!

AVRIL	
13	Concert de gala de la Société de Musique « Espérance »
20	Distribution de compost au parking du CSCS de 8h à 12h

MAI	
8	Cérémonie du souvenir suivie de l'Assemblée Générale de l'Association des Anciens Combattants
Du 18 au 20	Excursion de la Société de Musique « Espérance »
27	Don du sang

INFO MAIRIE
Téléphone : 03 89 71 40 45
E-mail : mairie@sundhoffen.fr

Directeur de la Publication : J-M. Schuller
Mise en page & impression : IM'SERSON Wittenheim
Prochaine parution : été 2024 - Supplément au Bulletin Municipal

JUIN	
1	Journée Citoyenne
9	Elections européennes au Centre Socio-Culturel et Sportif
18	Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle
22	Fête de la Musique
28	Sanglier à la broche organisé par l'ASS
28	Assemblée Générale du Club de Gymnastique
30	Grepeltournier de l'ASS



TRAVAUX « CITY PARK »

La municipalité a opté pour la réalisation d'un City Park. Cette réalisation profitera à tous les villageois qui pourront se divertir en pratiquant une activité physique. Son emplacement se situe Route d'Appenwihr. Les travaux sont en cours d'achèvement et le City Park pourra être accessible au printemps.



SUNDHOFFEN : COMMUNE NATURE

La démarche "Commune Nature" vise à réduire voire supprimer l'utilisation des pesticides dans l'entretien des espaces verts et constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé.

La commune de Sundhoffen, soucieuse de la préservation de l'environnement de son patrimoine naturel, s'est engagée depuis plusieurs années et de façon volontaire dans un parcours global de sauvegarde de la biodiversité. **Elle a été récompensée pour ses efforts et obtient sa TROISIÈME libellule (niveau maximal).**



UN DÉPART ET UNE ARRIVÉE AU CONSEIL MUNICIPAL

Courant décembre 2023, M^{me} Florence OBERLE a présenté sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles. Elle laisse ainsi sa place au suivant de la liste « Sundhoffen : une dynamique, des projets », à savoir M. Vincent BERINGER, qui a été installé dans ses fonctions lors de la séance du 12 février 2024.

Nous remercions très chaleureusement M^{me} OBERLE pour son implication sans faille au service de notre collectivité et souhaitons bonne chance à son remplaçant.

DU CHANGEMENT AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Depuis le 2 janvier 2024, Jean-Philippe SIEBERT est le nouveau secrétaire de mairie. Très tôt, il a quitté la Lorraine, son père, militaire puis agent dans les finances, ayant été muté en Alsace. C'est à Munster qu'on retrouve Jean-Philippe : il y a passé toute sa scolarité avant la Faculté de Droit et un Master II en droit public. Sundhoffen est son premier poste après un stage de formation à Griesbach au Val.



JOURNÉE CITOYENNE

Nous vous informons d'ores et déjà que notre prochaine **Journée Citoyenne** se déroulera le **samedi 1^{er} juin 2024**. Votre village compte sur votre participation pour faire de cet événement une belle journée conviviale, faite de travail, de rencontres et de partage.

Un flyer d'information sera distribué dans vos boîtes aux lettres prochainement.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES LE 9 JUIN 2024



Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen.

Petit rappel. L'inscription sur les listes électorales ne se fait jamais de manière automatique.

Vous pouvez vérifier votre situation électorale sur le site :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE

- Si vous **n'êtes pas inscrits sur les listes électorales**, vous pouvez effectuer votre inscription en ligne, sur le site elections.interieur.gouv.fr ou à la mairie. La **date limite d'inscription** pour voter à ce scrutin est fixée au 3 mai 2024.
- Si vous **n'êtes pas disponible et donnez procuration** pour qu'un proche vote pour vous, vous devez introduire votre demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr.

À LA RECHERCHE DE PHOTOS !



Dans le cadre de l'élaboration de notre bulletin communal et de nos lettres communales, nous sommes à la recherche de photos, d'illustrations (paysages, différentes manifestations, village, etc...) tout au long de l'année.

Si vous souhaitez partager avec nous vos photos, il vous est possible de transmettre à la mairie vos documents soit par mail (mairie@sundhoffen.fr), soit en les déposant sous format électronique. En vous remerciant par avance pour votre collaboration.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune souhaite remercier chaleureusement les personnes ayant répondu lors du recensement pour leur précieuse collaboration.

Nos remerciements s'adressent aussi à nos 4 agents recenseurs, Céline HECHINGER, Denis KURY, Muriel MENGES et Vanessa RAMSAMY, qui se sont impliqués avec beaucoup de dynamisme et de rigueur dans leur mission, avec le support d'Edith MARTORETTI-SIGRIST, adjointe au Maire, coordonnatrice communale.

Les chiffres officiels seront connus dans quelques mois, après validation de l'INSEE.

COLLECTE DES DÉCHETS : ATTENTION AUX STATIONNEMENTS GÊNANTS !

Régulièrement, les agents de Colmar Agglomération sont confrontés à des arrêts et stationnements chaotiques de véhicules qui compliquent, voire empêchent, la collecte des déchets.

Cette incivilité impacte malheureusement les riverains qui voient leurs poubelles non ramassées.

La commune en appelle donc à la responsabilité et au civisme de tous, et tient à rappeler que tout stationnement gênant peut faire l'objet d'une verbalisation.

Et n'oubliez pas que s'ils ne peuvent pas passer, le camion des pompiers non plus. Et pour eux, la liberté d'accès est parfois une question de vie ou de mort.



ATELIER ZÉRO DÉCHET

Dans le cadre de son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**, Colmar Agglomération, en partenariat avec les communes et différents acteurs de son territoire, propose à ses habitants **un programme d'ateliers zéro déchet** renouvelé tous les semestres. En vous présentant des **solutions concrètes** pour adopter des gestes alternatifs, ces ateliers vous aideront à consommer mieux et autrement tout en **diminuant le volume de votre poubelle**.

Le programme des ateliers du 1^{er} semestre 2024 est en ligne sur :

<https://www.agglo-colmar.fr/ateliers-zero-dechet>

Pour tout renseignement :

prevention.dechets@agglo-colmar.fr

Inscription sur :

<https://www.agglo-colmar.fr/ateliers-zero-dechet>



Le compost est le résultat de tonnes de biodéchets collectés avec les poubelles brunes sur la commune.

Une nouvelle distribution de compost aura lieu le **samedi 20 avril 2024** de 8 h à 12 h au parking du CSCS, rue des Stades.

Nous rappelons qu'il faudra vous munir impérativement de pelles et seaux et que **les remorques sont interdites**.

